

Quelles sont les implications de la politique de notation pour les parents ?

À quoi sert la politique de rapports et de notation ?

La politique de rapports et de notation sert à garantir l'exactitude des rapports sur les résultats des élèves. Elle sert également à établir des normes équitables dans toutes les écoles secondaires pour fournir un retour utile aux élèves et aux parents sur les progrès scolaires de l'élève. D'autre part, elle établit des lignes directrices claires de notation pour le personnel scolaire.

Quelles sont les implications de la politique de rapports et de notation pour les élèves et les familles ?

La politique de rapports et de notation fournit aux élèves et aux familles une communication claire et équitable sur le processus de notation. Elle fournit également des mécanismes qui permettent aux élèves de défendre et s'approprier leurs notes.

Des lignes directrices plus claires pour les rapports

Les parents recevront d'autres communications concernant les rapports de progrès des élèves. Le cycle actuel de bulletins de notes des élèves sera le suivant :

Dates des rapports de progrès

1 ^{re} période	25 septembre 2015
2 ^e période	9 décembre 2015
3 ^e période	2 mars 2016
4 ^e période	13 mai 2016

Dates des bulletins

1 ^{re} période	13 novembre 2015
2 ^e période	2 février 2016
3 ^e période	22 avril 2016
4 ^e période	23 juin 2016

Dates des réunions parents-professeurs

- 9 novembre 2015
- 22 février 2016
- 23 mai 2016

Changements concernant la notation, l'affichage, et le retour du travail des élèves

Les parents doivent recevoir plus d'informations sur les progrès des élèves. À partir de l'année scolaire 2015-16, les enseignants doivent noter, afficher et retourner le travail des élèves noté aux élèves dans les dix jours scolaires ouvrables suivant la remise du devoir par les élèves. Toute exception doit être approuvée au préalable par le chef d'établissement. Il est encouragé de mettre en place des procédures de retour du travail des élèves. (p. 33)

Changements concernant les rapports de progrès

Des commentaires plus clairs seront inclus dans les bulletins et les rapports sur les progrès des élèves. Les enseignants inscriront les notes pour les rapports de progrès, et des commentaires pour les élèves ayant une note inférieure ou égale à C. Les commentaires pour les élèves ayant un A ou un B sont facultatifs. (p. 12)

Changements concernant le carnet de notes

Chaque école utilisera désormais le même carnet de notes électronique (*Engrade* ou un système équivalent) pour fournir des notes de progrès hebdomadaires aux parents. Par conséquent, les parents ne devront se connecter qu'à un seul système pour chaque école pour examiner les progrès des élèves. À l'avenir, tous les enseignants du district utiliseront le carnet de notes *ASPEN*. Finalement, les carnets de notes seront automatiquement associés aux bulletins de notes, ce qui simplifiera l'inscription des notes. (p. 9)

Changements concernant les élèves ayant des notes insuffisantes dans les rapports de progrès

À partir de l'année scolaire 2015-16, tous les élèves ayant des notes insuffisantes dans les rapports de progrès utiliseront les plans de soutien pédagogique pour les aider à déterminer la manière d'améliorer leurs notes et de réussir leurs cours. Un plan de soutien pédagogique est un plan écrit complet qui détaille les activités et les devoirs à effectuer par l'élève pour améliorer ses notes. Les élèves peuvent rédiger leur propre plan de soutien de l'élève (p. 62-63), sous réserve de l'approbation de l'enseignant et de la

famille. Des plans collectifs peuvent être rédigés pour des élèves individuels par des équipes de personnel, ou le personnel peut aider des élèves individuels à établir un plan de soutien assisté (p. 65). Ces plans définissent des tâches à réaliser dans des délais précis dans l'objectif d'améliorer les notes avant d'établir les notes de la période. (p. 14-16)

Changements concernant les facteurs de notation

DCPS a maintenant établi des facteurs de notation uniformes pour tous les cours du secondaire. Les facteurs de notation déterminent les pondérations de notes trimestrielles dans chaque matière et les cours connexes. Les notes se divisent en trois grandes catégories pour tenir compte de la diversité du travail des élèves. Par exemple, la participation des élèves ne peut pas dépasser 10 % de la note. Les devoirs pratiques et d'application de l'élève, ainsi que la participation, déterminent 60 % de la note. Les évaluations cumulatives, telles que les contrôles, les interrogations écrites, les projets ou les produits finaux, déterminent 40 % de la note. Aucun projet, devoir, tâche ou évaluation ne peut compter pour plus de 10 % de la note de la période totale ou note finale, et les élèves doivent avoir eu la possibilité d'effectuer plusieurs devoirs dans chaque catégorie. Pour obtenir plus d'informations, les spécificités de chaque cours et les différences pour AP et IB, voir p. 32-52.

Changements concernant le calcul des notes

Toutes les notes inscrites sur les bulletins de chacune des quatre périodes reçoivent désormais une pondération égale pour calculer la note finale. L'administration des examens finaux et des examens de mi-période est facultative, et sera déterminée par l'école. S'il est administré, chaque examen peut compter jusqu'à 10 % de la note finale. (p. 56)

Appels et contestation des notes

Si un élève ou un parent conteste une note reçue sur le bulletin, ils peuvent faire appel de la note auprès de l'école. Tous les appels de note et demandes de modification de note commencent au niveau de l'école. Si un élève estime que la note finale émise repose sur une erreur d'écriture ou du professeur, un préjugé, une inexactitude ou n'est pas conforme aux critères de notation établis dans le programme de cours, l'élève peut déposer un appel et présenter des preuves pour appuyer sa demande. Les parents doivent contacter le directeur de l'école au sujet de la procédure d'appel de note de leur école.

Notes du secondaire

Voici les notes actuelles utilisées dans le calcul et la publication des notes et les valeurs numériques correspondantes.

Notes	Crédit	GPA	Standard	Honneurs*	AP* ou IB*
A (93 à 100 %)	Oui	Oui	4,0	4,5	5,0
A- (90 à 92 %)	Oui	Oui	3,7	4,2	4,7
B+ (87 à 89 %)	Oui	Oui	3,3	3,8	4,3
B (83 à 86 %)	Oui	Oui	3,0	3,5	4,0
B- (80 à 82 %)	Oui	Oui	2,7	3,2	3,7
C+ (77 à 79 %)	Oui	Oui	2,3	2,8	3,3
C (73 à 76 %)	Oui	Oui	2,0	2,5	3,0
C- (70 à 72 %)	Oui	Oui	1,7	2,2	2,7
D+ (67 à 69 %)	Oui	Oui	1,3	1,8	2,3
D (64 à 66 %)	Oui	Oui	1,0	1,5	2,0
F (<= 63 %)	Non	Oui	0	0	0

